

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 21 juillet 2016 à 8h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers: Yohan Cardinal, Serge Gauthier et Rhéal Giroux.

Absences motivées : Jean-Yves Pagé, Serge Villeneuve et Claude Joubert.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la mairesse, Françoise Giroux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolutions
 - 4.1 Optimisation du système de communication pour le réseau d'aqueduc.
 - 4.2 Mandat à Emilio Séguin Ltée pour le nivelage du chemin Prud'homme.
 - 4.3 Nettoyage du réseau unitaire d'égout et de pluvial.
 - 4.4 Embauche d'une nouvelle inspectrice en bâtiment et environnement.
 - 4.5 Nomination d'une adjointe à l'inspecteur en bâtiment et en environnement.
 - 4.6 Autorisation de payer les pompiers qui ont travaillé lors du Rockfest – édition 2016.
 - 4.7 Octroi du contrat à la firme Mercier Pfalzgraf Architectes pour le bilan de santé du centre communautaire.
 - 4.8 Signature du protocole d'entente avec le MAMOT.
 - 4.9 Acquisition d'une parcelle de terrain du MTQ.
 - 4.10 Octroi du contrat pour le fauchage de la terre municipale.
5. Parole à l'assistance
6. Varia
7. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse, Françoise Giroux, déclare l'assemblée ouverte à 8h30.

2016-07-108

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Yohan Cardinal que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2016-07-109

Optimisation du système de communication pour le réseau d'aqueduc.

ATTENDU QU' une partie du matériel de communication du système de réseau d'aqueduc est endommagé ;

ATTENDU QUE la communication ne se fait plus correctement ;

ATTENDU QUE l'inspecteur en voirie, Daniel Bisson a demandé une soumission à Martin Querry pour remplacer un T-Box et pour l'optimisation du système de communication ;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

ATTENDU QUE Martin Querry a la compétence pour le travail à réaliser et à en assurer l'entretien ;

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu :

QUE le conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale Diane Leduc à payer un montant de 9 456.65 \$ taxes en sus à Martin Querry pour la réalisation des travaux de remplacement du système de contrôle pour le réseau d'aqueduc.

QUE le conseil municipal nomme monsieur Serge Gauthier comme chargé de projet.

QUE le paiement soit effectué au maximum trente (30) jours après l'acceptation des travaux.

ET QUE la facture soit payée à même le surplus cumulé.

Adopté à l'unanimité

2016-07-110

Mandat à Émilio Séguin Ltée pour le nivelage du chemin Prud'homme.

ATTENDU QUE le chemin Prud'homme est endommagé à cause de la circulation ;

Il est proposé par Rhéal Giroux et résolu :

QUE le Conseil municipal accepte de faire niveler le terrain par la compagnie Émilio Séguin Ltée au montant de 925.00 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité

2016-07-111

Nettoyage du réseau unitaire d'égout et de pluvial.

ATTENDU QUE lors d'une réparation du réseau unitaire de la rue Kemp, il y avait une grande quantité de sable ;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu :

QUE le Conseil municipal accepte de faire nettoyer le réseau unitaire par la compagnie Environnement et pompages Cadieux au montant de 145.00\$ de l'heure plus les frais de disposition des résidus, le tout, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité

2016-07-112

Embauche d'une nouvelle inspectrice en bâtiment et environnement.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fassett doit avoir un inspecteur(trice) en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT QUE madame Cindy Lee Soulière a démissionnée de son poste ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons rencontrée Vicky Lafontaine et que son offre de service correspondait à nos attentes;

Il est proposé par Rhéal Giroux et résolu ;

QUE madame Vicky Lafontaine soit engagée au poste d'inspectrice en bâtiment et environnement pour un travail de 7h30 par semaine, au taux horaire de 18.00\$ et selon les modalités d'embauche décrites dans son contrat.

Adopté à l'unanimité

2016-07-113

Nomination d'une adjointe à l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut nommer en vertu de l'article 2.1 Fonctionnaire désigné du règlement sur le permis et certificats no. 2008-09, une adjointe chargée d'aider et de remplacer au besoin l'inspectrice en bâtiments et environnement;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu :

QUE le Conseil municipal nomme Cindy Turpin à titre d'adjointe à l'inspectrice en bâtiments et environnement concernant l'application des règlements d'urbanisme.

ET QUE cette résolution annule et remplace celle portant le numéro 2015-11-175.

Adopté à l'unanimité

2016-07-114

Autorisation de payer les pompiers qui ont travaillé lors du Rockfest – édition 2016.

ATTENDU QUE certains pompiers ont fait la garde lors du Rockfest – édition 2016 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Montebello a fait une demande ;

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu :

QUE le Conseil municipal accepte de payer les pompiers qui ont travaillé lors du Rockfest – édition 2016.

ET QU' une facture soit envoyée à la municipalité de Montebello avec 9% de frais d'administration.

Adopté à l'unanimité

2016-07-115

Octroi du contrat à la firme Mercier Pfalzgraf Architectes pour le bilan de santé du centre communautaire.

ATTENDU QUE le centre communautaire a besoin de réparation ;

ATTENDU QU' un bilan de santé complet permettrait d'avoir un document légal donnant les priorités de réparations à effectuer ;

ATTENDU QU' une demande de soumission à une firme d'architectes a été demandée ;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu :

QUE le Conseil municipal octroi le contrat à la firme Mercier Pfalzgraf Architectes pour le bilan de santé du centre communautaire au montant de 21 250.00 \$ taxes en sus.

ET QUE la facture soit payée à même le surplus cumulé.

Adopté à l'unanimité

2016-07-116

Signature du protocole d'entente avec le MAMOT.

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, Françoise Giroux à signer le protocole d'entente avec le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* – Dossier numéro 555354.

Adopté à l'unanimité

2016-07-117

Acquisition d'une parcelle de terrain du MTQ.

ATTENDU QUE la municipalité a déjà fait une demande au Ministère des Transports du Québec concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain portant le numéro de lot 5 364 039 ;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec devait demander à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec l'aliénation et l'utilisation de l'immeuble à des fins autres que l'agriculture ;

ATTENDU QUE la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec a approuvé la demande du MTQ ;

Il est proposé par Rhéal Giroux et résolu :

QUE la municipalité désire informer le Ministère des Transports du Québec qu'elle est toujours intéressée à l'obtention de la parcelle de terrain.

QUE la municipalité aille de l'avant pour l'acquisition de celle-ci.

ET QUE la Directrice générale, Diane Leduc et la mairesse, Françoise Giroux soient autorisées à signer tous documents concernant cette demande.

Adopté à l'unanimité

2016-07-118

Octroi du contrat pour le fauchage de la terre municipale.

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett a reçu 4 soumissions pour la réalisation des travaux dont le détail se lit comme suit :

- Les Entreprises Jeffrey Desjardins	500.00\$ taxes en sus
- Yannick Labrosse-Legriss	1 380.00\$ taxes en sus
- Ferme Chalsima	1.00\$ taxes en sus
- Ferme J.P.B. et Fils	0.00\$ et il nous
donne 100.00 \$ pour l'acquisition du foin.	

ATTENDU QUE Ferme J.P.B. et Fils a toutes les exigences que la municipalité de Fassett attendait;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett octroi le contrat à Ferme J.P.B. et Fils pour le fauchage de la terre municipale au montant de 0.00 \$ et une facture de 100.00 \$ à lui faire.

Adopté à l'unanimité.

Varia

2016-07-119

Levée de l'assemblée

9h30 Il est proposé par Yohan Cardinal que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Françoise Giroux
Présidente d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale